

DEPARTEMENT DE LA REUNION

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST**

SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 mars 2012

Nombre de membres en exercice : 96

Nombre de présents : 63

De représentés : 16

OBJET

**Affaire n° 2012-017/C1 -017
Evaluation et révision du Plan de
Déplacements Urbains du TCO**

Nombre de votants : 79

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le 06/03/2012.
- le compte rendu du conseil communautaire sera affiché au plus tard le 19/03/2012.

LE PRESIDENT

LANGENIER Jean Yves

L'AN DEUX MILLE DOUZE, le DOUZE MARS à heures dix sept heures et trente minutes, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO au Port, après convocation légale, sous la présidence de M. LANGENIER Jean Yves, Président.

Secrétaire de séance : Mme MARCEAU Marie Claire

ETAIENT PRESENTS :

Commune de Saint Paul : M. ADAMA MALATCHIMY Jean Robert – Mme BASQUAISE Gislaïne – M. CRESCENCE Jean Guito – Mme CUSTINE Danièle Marie Josée – M. FRANCOISE Raymond – Mme HOARAU Marie Yvette – Mme JACOB Reine Marie – Mme MARCEAU Marie Claire Bernadette – M. MINET Jean Claude Michel Pierre – Mme NEMAZINE Marie Pascaline – M. PAYET Jean Arthur – M. PUYLAURENT Jean Eddy – M. SERAPHIN William Sully – Mme SINCERE Françoise – M. THIEBAUT Pierre Georges Etienne

Commune du Port : M. BELLON Jean René – M. DOBARIA Jacques – Mme FIMAR Patricia – Mme GADOR Firose – M. GOULAM Hassim – M. IBRAHIM Ismaël Issop – Mme LACPATIA Paulette – M. LANGENIER Jean Yves – Mme MALEK MAMODE Afyfah – M. MERCHER Eric – M. PAVOT Josian Alex – Mme PICARDO Michèle – Mme RAVENNES Jocelyne – M. RIQUEBOURG Danio – M. RUSTAN Virgil – M. SERAPHINE Michel – Mme WOLFF Paule

Commune de la Possession : M. ANANELIVOVA Charles Henri – Mme ARTHEMISE Franceline – Mme GERBITH Mireille – M. GRONDIN Jean Bernard – Mme JULIE Anise – M. LEBON Cyrille – M. PERROT Jean Roger – Mme RICA Marie Thérèse – Mme RIVIERE Sylviane – M. ROBERT Philippe – M. ROBERT Roland – M. SAVIGNY Jean Hugues

Commune de Saint Leu : M. BEGUE Jean Luc – Mme COMORASSAMY Sylvie – Mme DALLY Brigitte – M. DENNEMONT Franck – M. FERRARD Jean Johnny – M. FUTOL Yves Franco – Mme GARA Marie Françoise – Mme HOARAU Michèle – Mme LALLEMAND Annie Claude – LUCAS Philippe André – Mme PHILIPPE Marie Claudia – Mme VENAÏSSIN Maryse

Commune de Trois Bassins : M. BOURGOGNE Pierre – M. FONTAINE Philippe – Mme GRONDIN Christine – M. NATIVEL Joseph – M. RAMAKISTIN Roland – Mme THENOR Carole – Mme VIDOT Annie Rose

ETAIENT ABSENTS :

Commune de la Possession : Mme PERCRULE Solange – M. SAUTRON Wilfried

Commune du Port : M. DOREMIEUX Marc – Mme GRIMOIRE Rita – M. HARIBOU Zoubert – M. HOARAU Olivier – Mme PATEL Mémouna – Mme LE TOULLEC Sabine

Commune de Saint Paul : Mme ALIBHAYE ACOUJEE Sophia – Mme DUBOIS Rahiba – Mme GRAS Marie Rose – M. LAPIERRE Wilfrid – M. POMEZ Christophe – Mme STORCH Nicole Francine Louise – M. THOMAS Benjamin – M. VIRAMA COUTAYE Dominique Jean Luc – Mme COUSIN Mélissa

ETAIENT REPRESENTES :

Commune de la Possession : M. LAURIOL Patrice (procuration à M. LEBON Cyrille) – M. THOMAS Luc (procuration à Mme RIVIERE Sylviane)

Commune de Saint Paul : Mme BELLO Huguette (procuration à Mme NEMAZINE Pascaline) – Mme BIMA Andrée Josiane (procuration à Mme BASQUAISE Gislaine) – Mme BOUCHER Suzelle (procuration à M. ADAMA MALATCHIMY Jean Robert) – M. FELICITE Christian (procuration à M. PAYET Arthur) – M. GAMARUS Jean Marc (procuration à Mme MARCEAU Marie Claire) – Mme HOARAU Lynda Marie Lourdes (procuration à M. SERAPHIN William) – M. MELIN Jean Claude (procuration à M. CRESCENCE Jean Guito)

Commune de Saint Leu : Mme HAMILCARO Marie Annick (procuration à M. LUCAS Philippe) – M. HIBON Jean (procuration à Mme VENAÏSSIN Maryse) – Mme MAILLOT Georgette (procuration à Mme LALLEMAND Annie Claude) – M. MOUSSADJEE Khaled (procuration à Mme PHILIPPE Marie Claudia) – M. ROBERT Thierry (procuration à M. BEGUE Jean Luc)

Commune de Trois Bassins : Mme FLORESTAN Maryse (procuration à M. BOURGOGNE Pierre) – Mme MORVILLE Vanessa (procuration à Mme THENOR Carole)

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST**
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MARS 2012

**AFFAIRE N° 2012-017/C1-017 : ÉVALUATION ET RÉVISION DU PLAN DE
DÉPLACEMENTS URBAINS DU TCO**

Le Président expose :

Les objectifs de l'évaluation du PDU

La loi Solidarité et Renouvellement Urbains (2000) impose qu'une évaluation du PDU soit effectuée 5 ans après son approbation pour le cas échéant le réviser. L'intérêt d'une évaluation est multiple :

- Constaté les évolutions en termes de déplacements sur le territoire afin de poursuivre, compléter ou amender les actions entreprises
- Vérifier comment les orientations qui ont guidé l'élaboration du PDU sont satisfaites et suivies d'effets
- Mieux connaître les mécanismes qui existent entre offre en déplacements et comportements de mobilité pour l'élaboration des actions futures.

Les objectifs de la révision du PDU

Compte-tenu du contexte en termes de déplacements (abandon du tram train, labellisation Eco-Cité, etc.) et en matière de planification territoriale (SAR, SCOT, SRIT), il est fort probable que l'évaluation sera immédiatement suivie d'une révision du PDU, afin de disposer d'un document de planification en cohérence avec les documents existants.

Le PDU devra en effet prendre en compte une nouvelle donne :

- **Les évolutions législatives** : la loi dite « Grenelle II », adoptée le 12 juillet 2010, donne au PDU une nouvelle dimension qui dépasse les préoccupations classiques de gestion des infrastructures de transport pour inscrire la mobilité au cœur des politiques d'aménagement au sens large. La nouvelle génération de PDU doit faire l'objet de réflexions encore plus transversales que par le passé entre les politiques d'urbanisme, d'habitat, d'environnement et de transport.
- **Les documents de planification locaux** : Le PDU en tant que document de planification des déplacements est régi par un principe de compatibilité avec les documents de planification territoriale :
 - Le Schéma d'Aménagement Régional a été approuvé par le Conseil d'Etat le 22 novembre 2011
 - Le Schéma de Cohérence Territoriale du TCO a été adopté en décembre 2011 et devrait être approuvé courant 2012.
 - Le Schéma Régional des Infrastructures de Transport (volet Déplacements du SAR) qui devrait être adopté courant 2012
 - Le Schéma Régional Climat Air Energie de La Région Réunion qui devrait être

adopté courant 2012.

- **Les évolutions locales :**

- L'abandon du projet Tram Train. Le PDU de 2007 était articulé autour du projet Tram Train. L'ensemble des modélisations, enquête de fréquentation étaient basés sur l'existence du tram train. Le projet tram train ayant été abandonné en mai 2010 par la Région, il convient de prendre en compte cette modification dans le futur PDU.
- La labellisation Eco-Cité. Le Cœur d'Agglomération du TCO fait l'objet depuis novembre 2009 d'une démarche labellisée Eco-Cité. Cette labellisation impose de nouvelles formes de mobilité et de déplacements, plus durables, notamment avec une présence limitée de l'automobile.

Le déroulement de la démarche

Le prochain Plan de Déplacements Urbains fera l'objet d'une large concertation entre les différents acteurs des déplacements et de l'aménagement :

- Les personnes publiques associées concernées par ces problématiques seront les Communes membres du TCO, les services de l'Etat, la Région Réunion, le Département de la Réunion, l'ADEME.
- Seront par ailleurs consultés les représentants des professions et des usagers des transports, le délégataire d'exploitation du réseau de transport urbain, les Associations représentant des personnes handicapées ou à mobilité réduite, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion, les Associations agréées de Protection de l'Environnement, ...

Pour accompagner le TCO dans cette démarche, un bureau d'études spécialisé sera missionné.

Le calendrier de la mission

- Mars 2012 : Délibération du Conseil Communautaire pour lancer l'évaluation du PDU
- Avril 2012 : Lancement de la consultation
- Mai 2012 : Notification et démarrage de la mission
- Octobre 2012 : Approbation de l'évaluation du PDU
- Décembre 2012 : Choix d'un scénario
- Décembre 2012 à Mai 2013 : Rédaction du projet de PDU
- Février à Mai 2013 : Evaluation environnementale
- **Juin 2013 : Arrêt du projet de PDU en Conseil Communautaire**
- Juillet à Octobre 2013 : Avis des Personnes Publiques Associés et enquête publique
- Décembre 2013 : Approbation définitive du PDU

Calendrier :

La Commission Transport réunie le 31 janvier 2012 et la CCP réunie le 16 février 2012 ont émis un avis favorable concernant le lancement de l'évaluation réglementaire du PDU.

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé du Président,

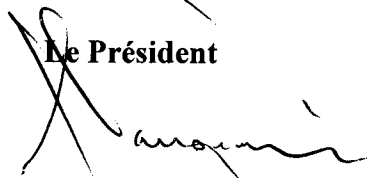
APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

- **VALIDE le lancement de l'évaluation réglementaire du Plan de Déplacements Urbains du TCO.**
- **AUTORISE le Président du TCO ou son représentant à signer l'ensemble des documents utiles à cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération le TCO.

Fait au Port, le 19 MARS 2012

Le Président



Jean-Yves Langenier

